

Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
28 juillet 2006 - 18h30	22	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés.
- Préfectures : 01, 04, 06, 07, 11, 13, 15, 25, 26, 30, 31, 34, 38, 39, 42, 54, 55, 57, 58, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 88, 90.
- DDASS: 01, 04, 06, 07, 11, 13, 15, 25, 26, 30, 31, 34, 38, 39, 42, 54, 55, 57, 58, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 88, 90.
- DRASS 13, 21, 25, 31, 34, 54, 63, 67, 69
- ARH 13, 21, 25, 31, 34, 54, 63, 67, 69
- CIRE concernées.

Objet : canicule, situation du vendredi 28 juillet à 16h et prévisions

Prévisions et carte de vigilance Météo-France ce jour à 16h.

Plus aucun département n'apparaît en vigilance orange canicule.

Sous réserve de confirmation des prévisions météorologiques des départements des ALPES MARITIMES (06), des BOUCHES DU RHONE (13), du GARD (30), du VAR (83) et du VAUCLUSE (84), devraient repasser en vigilance orange canicule demain à 16h avec des Indices biométéorologiques (IBM) atteignant de nouveau les seuils d'alerte à compter de dimanche 30 juillet 2006.

Une activité orageuse a lieu dans l'Est. Le mistral est signalé en région Provence Alpes Côte d'Azur et de la Tramontane en région Languedoc-Roussillon atténuant un peu la sensation de chaleur.

Le département de HERAULT (34) devrait conserver des températures élevées.

Situation sanitaire :

- Pour la journée du 27 juillet 06 :

Indicateurs sanitaires (IMM) inchangés par rapport au bilan fait hier avec une activité soutenue, notamment dans les régions de l'Est, du Centre et de Rhône-Alpes.

- Pour la journée en cours du 28 juillet 06 :

Activité pré-hospitalière et hospitalière globalement en baisse par rapport à la veille.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- **Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les cinq départements suivants. Il s'agit :**

En **Languedoc-Roussillon** : GARD (30) et HERAULT (34)

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83).

La situation du département du VAUCLUSE (84), revenu en niveau de veille saisonnière depuis ce matin, sera réévaluée demain en conférence téléphonique.

Sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, il est demandé aux Préfets de ces départements de maintenir la diffusion des messages de prévention de l'INPES, par réquisition, pour les spots Audio, des stations locales de Radio France, et pour les spots Vidéo, des chaînes de télévision locales des départements concernés. (Si nécessaire, contacter le SICOM au 01 40 56 80 21). Pour la diffusion des spots TV sur France 3 région et des spots Radio des 5 stations d'Autoroute, la procédure de réquisition est effectuée par le Ministre de la Santé.

- **Le retour au niveau de veille saisonnière, pour les vingt sept départements suivants. Il s'agit :**

En **Rhône-Alpes** : AIN (01), ARDECHE (07), DROME (26), ISERE (38), LOIRE (42), RHONE (69), SAVOIE (73) et HAUTE-SAVOIE (74)

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)

En **Lorraine** : MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)

En **Midi-Pyrénées** : HAUTE GARONNE (31), TARN (81) et TARN ET GARONNE (82),

En **Franche Comté** : DOUBS (25), JURA (39), HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT(90)

En **Languedoc-Roussillon** : AUDE (11)

En **Bourgogne** : NIEVRE (58) et SAONE ET LOIRE (71)

En **Auvergne** : CANTAL (15) et PUY DE DOME (63)

En **Alsace** : BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription, ainsi qu'à l'InVS.

Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (après vérification) doit faire l'objet d'un message particulier au PC-santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr, dgas-alerte@sante.gouv.fr et dhos.alertes@sante.gouv.fr) et à l'InVS (sacs@invs.sante.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La décision des préfets, devra être communiquée au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, un argumentaire devra l'accompagner.

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des destinataires en niveau MIGA, ainsi que le département du Vaucluse , avec InVS et Météo-France, **samedi 29 juillet à 15h30.**

Le n° d'appel est le 01 72 28 30 01 et le code d'accès 601536#

 le Directeur général de la Santé

Professeur Didier Houssin

Département des Situations d'Urgence Sanitaire
l'Adjoint au Chef du Département



Dr Stéphane VEYRAT